



**Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020**

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018231-DE

**Date d'affichage : 28 avril 2020**

**Date de notification :**

## **DOSSIER N°24 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2 du conseil départemental du 13 décembre 2018 approuvant le modèle de convention à signer avec les associations dans le cadre fixé par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération n° 1 du conseil départemental du 16 décembre 2019 relative au budget départemental au titre de l'exercice 2020 pour l'octroi des subventions de fonctionnement,

Vu les crédits disponibles aux chapitres 65 et 017 du budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

### **DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1 :** Il est attribué une subvention de 96 385 € au centre hospitalier de Blois pour le fonctionnement du SAMU.

**ARTICLE 2 :** Il est attribué une subvention de 118 860 € au centre hospitalier de Blois pour le fonctionnement du dispositif de transport sanitaire hélicoptéré.

**ARTICLE 3 :** Il est attribué une subvention de 1 000 € à la commune de Saint-Gervais-la Forêt pour l'organisation d'une table ronde intitulée "Regard croisés sur les causes de l'illettrisme".

Adopté à l'unanimité.